

Présentation budgétaire

Année 2020

Le 28 novembre 2019



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2020

Le 28 novembre 2019

Mot de la présidente

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de Plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a mené beaucoup de consultations en 2019, certaines déjà entamées en 2017 ou en 2018. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le projet de Plan directeur du parc Jean-Drapeau qui a connu sa conclusion en 2019 par le dépôt du rapport à la fin mars de cette année. De nombreux dossiers ont maintenant des durées longues. C'est une réalité relativement nouvelle, mais qui a tendance à se généraliser. En effet, les dossiers en aménagement du territoire soumis à l'Office sont maintenant souvent des dossiers d'amont, c'est-à-dire qu'ils précèdent une intervention réglementaire qui fait souvent aussi l'objet d'une consultation. Ainsi, le secteur des Faubourgs a fait l'objet d'un exercice de planification en 2019 et pourrait faire l'objet, en 2020, d'un nouvel examen prenant la forme d'une modification au Plan d'urbanisme, soit un Programme particulier d'urbanisme, mieux connu sous le nom de PPU. Le dossier de la consultation sur le secteur de Lachine-Est pourrait connaître un cheminement semblable. En effet, après avoir fait l'objet d'une démarche d'amont, ce dossier devrait revenir, là aussi sous la forme d'un PPU, dans un avenir prévisible. Il pourrait en être de même du secteur Bridge-Bonaventure ayant fait l'objet d'une consultation qui se conclura par le dépôt au début de l'année prochaine du rapport de la commission ayant eu charge de ce dossier.

La consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétence municipale est aussi un autre exemple de dossier à durée longue. Issue d'une démarche citoyenne en vertu du droit d'initiative, cette consultation, initiée en 2018, connaîtra sa conclusion au début de 2020. La consultation sur les modifications au Plan d'urbanisme relatives au logement, connue sous le nom de Montréal, métropole mixte, ainsi que celle sur la mise en valeur du secteur Namur-Hippodrome, feront aussi l'objet de dépôt d'un rapport en 2020.

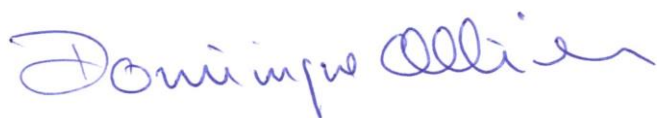
Également, un mandat reçu en 2019 ne fera l'objet d'activités de consultation qu'en 2020. Il s'agit d'un projet de modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte portant sur une partie du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification proposée touche la tour 6 du projet immobilier en cours sur ce site. Par ailleurs, l'Office a soutenu le Centre d'histoire de

Montréal dans une démarche de nouveau positionnement à la suite d'un mandat d'accompagnement donné par le comité exécutif.

Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements en cours d'année. Nous avons complété un cycle de formation à la consultation publique à l'intention des élus, comme nous le faisons après chaque élection générale. Nous avons maintenu des contacts étroits avec un certain nombre de partenaires étrangers. Nous avons, par ailleurs, poursuivi une collaboration formelle avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, dans le domaine de la formation à la participation publique dans les pays du Maghreb et au Moyen-Orient. L'Office a aussi poursuivi son implication au sein de l'Observatoire international sur la démocratie participative, l'OIDP, principale organisation internationale de villes qui se consacre essentiellement aux questions de consultation publique et de participation citoyenne. L'Office représente aussi la Ville dans un groupe de travail sur la démocratie participative au sein de l'association mondiale des grandes métropoles, Métropolis. Au cours de l'année, nous avons reçu, comme cela est devenu une habitude, de nombreuses délégations voulant en savoir plus sur notre fonctionnement et nos méthodes. Parmi ces groupes, on retrouve des représentants de villes tunisiennes, sénégalaises, de la Fédération des villes suédoises, et du gouvernement de la République tchèque.

Un mot sur les questions financières : le grand nombre de consultations publiques et leur complexité ont fait en sorte que des demandes de crédits supplémentaires ont été nécessaires, comme cela a parfois été le cas au cours des années passées. Ces crédits ont été de l'ordre de 840k. Le budget de base de l'Office connaît cette année une augmentation de 250k. L'option de crédits supplémentaires demeure cependant possible pour 2020 selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter.

La présidente,



Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

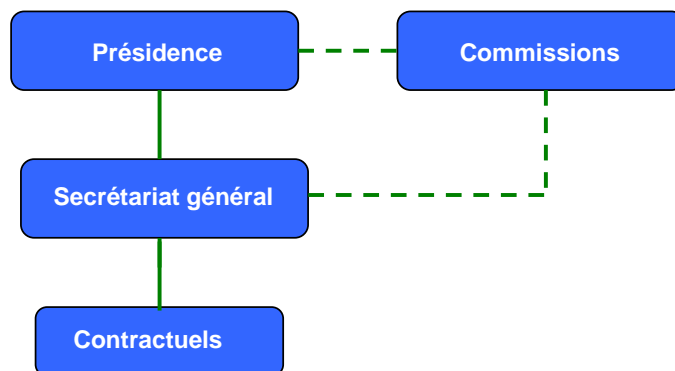
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 35. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

Activités

Office de consultation publique de Montréal – 2019

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Ville-Marie	Agrandissement de l'École St-George	Information : 21 mars 2019 Audition des opinions : 17 avril 2019 Rapport : 6 juin 2019
Toute la ville	Avenir du parc Jean-Drapeau	Information : 24 avril 2018 Questionnaires en ligne (5) : avril à septembre 2018 Soirées thématiques : 7, 11, 12 et 19 juin 2018 Interceptions : 14, 15, 21 juillet, 3 au 5 août, 10 au 12 août 2018 Activités in situ : 14, 15 et 21 août 2018 Activité contributive citoyenne : 6 septembre 2018 Opinions en ligne (mini-mémoires) : 14 septembre au 7 octobre 2018 Audition des opinions : 26, 27 (pm et soirée) et 28 septembre, 2 et 3 octobre 2018 Rapport : 27 mars 2019
Toute la ville	Voies d'accès au mont Royal	Information : 10 et 15 mai 2018 Assistance - utilisation des outils : 7 et 14 juin 2018 Interceptions : 29 juin, 15 juillet, 19 et 25 août, 2 septembre 2018 Ateliers créatifs : 28 juillet, 25 août, 8, 12, 15, 16 et 22 septembre 2018 Soirée de relance : 8 novembre 2018 Audition des opinions : 28, 29, 30 novembre, 3, 4 décembre 2018 Rapport : 18 avril 2019
Sud-Ouest	Parc-nature dans la cour Turcot	Information : 25 septembre 2018 Ateliers créatifs : 20, 25 et 27 octobre 2018 Soirée synthèse : 1 ^{er} novembre 2018 Questionnaire en ligne : 9 octobre au 15 novembre 2018 Audition des opinions : 19, 20 novembre 2018 Rapport : 27 mai 2019
Ville-Marie	Réaménagement de l'avenue McGill College	Information : 4 octobre McGill College en projets : 11 octobre 2018 Animation sur rue : 22, 23, 24, 25, 26 octobre 2018 Audition des opinions : 6, 7 novembre 2018 Rapport : 7 février 2019
Ville-Marie	Secteur des Faubourgs	Information : 19 février 2019 Forums citoyens 16, 23 mars 2019 Audition des opinions : 9, 10, 11, 16, 17 avril 2019 Rapport : 26 juillet 2019

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	L'Assomption-Sud–Longue-Pointe	Information et portes ouvertes : 12 mars 2019 Information : 14 mars 2019 Audition des opinions : 23, 24 avril 2019 Rapport : 20 août 2019
Toute la ville	Racisme et discrimination systémiques	Soirée d'information : 15 mai 2019 Soirées thématiques : 21, 28, 29 mai 2019 Activités contributives citoyennes : juin au 28 septembre 2019 Audition des opinions : 4, 5 novembre, 4 décembre 2019 Rapport : à venir
Lachine	Lachine-Est	Information : 24 février 2019 Ateliers créatifs : 23, 26 mars 2019 Audition des opinions : 2, 3, 4 avril 2019 Rapport : 26 juillet 2019
Verdun	PPU Nord de L'Île-des-Sœurs	Information : 30 septembre 2019 Audition des opinions : 28 octobre 2019 Rapport : à venir
Ville-Marie & Sud-Ouest	Secteur Bridge-Bonaventure	Information et porte ouvertes : 22 mai 2019 Colloque : 5 septembre 2019 Opinions en ligne : 10 septembre au 10 octobre 2019 Audition des opinions : 2, 3, 4, 7 octobre 2019 Rapport : à venir
Toute la ville	Règlement pour une métropole mixte	Information : 19 septembre 2019 Opinions en ligne : 27 septembre au 27 octobre 2019 Audition des opinions : 22, 23, 24, 25 octobre 2019 Rapport : à venir
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome	Information : 20 novembre 2019 Opinion en ligne : 19 janvier 2020 Audition des opinions : 13 février 2020 Rapport : à venir
Ville-Marie	Tour 6 du Square Children	À venir
Toute la ville	Centre d'histoire de Montréal	Interceptions-questionnaire : 26 mai 2019 Questionnaire en ligne : 27 mai au 15 juillet 2019 Ateliers de prototypage : 4, 10, 15 juin 2019
Toute la ville	Formation des élu(e)s	5 et 12 février 2019
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2020.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office se situe à environ 2 000 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 2 361 000 \$ pour 2019. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 900 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2019, ces sommes n'ont pas été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous avons donc eu à faire des demandes de crédits supplémentaires. Un montant de 840 000 \$ a été accordé. C'était la troisième fois qu'une demande de crédits était faite depuis 2013. Tous ces crédits supplémentaires seront utilisés d'ici le 31 décembre 2019. En effet, les consultations publiques pour lesquelles ces crédits avaient été requis se sont tenues. Les crédits accordés dans le cadre du budget 2020 sont de 2 666 000 \$.

Évolution budgétaire 2018-2020

2018

Budget accordé	2 193 000 \$
+ crédits supplémentaires	<u>450 000 \$</u>
Réel au 31 décembre	2 369 000 \$
SURPLUS	274 000 \$

2019

Budget accordé	2 361 000 \$
+ crédits supplémentaires	<u>840 000 \$</u>
	3 201 000 \$
Estimé des dépenses	<u>3 166 000 \$</u>
Surplus estimé	35 000 \$

2020

Budget accordé	2 666 000 \$
Estimé des dépenses	2 666 000 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2017 - 2020 par catégorie

	Réel 2017	Réel 2018	Estimé 2019	Projeté 2020
Rémunération	800 000 \$	808 000 \$	850 000 \$	870 000 \$
Avantages sociaux	155 000 \$	127 000 \$	170 000 \$	180 000 \$
Transports et comm.	190 000 \$	132 000 \$	210 000 \$	210 000 \$
Services prof. & adm.	1 100 000 \$	934 000 \$	1 600 000 \$	1 076 000 \$
Location et entretien	328 000 \$	299 000 \$	280 000 \$	280 000 \$
Biens non durables	25 000 \$	69 000 \$	56 000 \$	50 000 \$
TOTAL	2 598 000 \$	2 369 000 \$	3 166 000 \$	2 666 000 \$
Autorisé en début d'année	2 130 000 \$	2 193 000 \$	2 361 000 \$	2 666 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : luc.doray@ocpm.qc.ca